



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024 À 19 H**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel le **lundi 30 septembre 2024** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance extraordinaire:
Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller
Madame Nancy Anglehart, conseillère
Monsieur Jérémy Laplante, conseiller
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère
Madame Sandra Langlois, conseillère
Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présent:
Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers/conseillères, au directeur général et greffier ainsi qu'aux citoyens présents.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2024-09-277

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Autorisation au directeur général – Ouverture de poste cadre interne/externe – Directeur (trice) du service Culture et patrimoine
5. Abrogation de la résolution 2024-09-257 – Coordonnateur (trice) du service Culture et patrimoine
6. Affaires nouvelles
7. Période de questions
8. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2024-09-278

4. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL – OUVERTURE DE POSTE CADRE INTERNE/EXTERNE – DIRECTEUR (TRICE) DU SERVICE CULTURE ET PATRIMOINE

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre datée du 19 août 2024 émanant de la directrice de la Culture et du Patrimoine à l'attention du directeur général et greffier indiquant son départ imminent à la retraite prévu au mois de décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une ouverture de poste cadre interne/externe de directeur (trice) du service Culture et Patrimoine est requise afin de combler ledit poste après le départ de l'employée cadre dont le matricule est le 02-0312;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER le directeur général et greffier à procéder à l'ouverture d'un poste cadre de directeur (trice) du service Culture et patrimoine et que celui-ci puisse obtenir de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) le service d'accompagnement en lien avec le processus d'embauche.

Pour : Mesdames Marie-Andrée Côté, Nancy Anglehart, Sandra Langlois, conseillères et monsieur Christian Grenier, conseiller

Contre : Messieurs Louis-Alexandre McNaughton et Jérémy Laplante, conseillers

2024-09-279

5. ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2024-09-257 – COORDONNATEUR (TRICE) DU SERVICE CULTURE ET PATRIMOINE

CONSIDÉRANT la résolution 2024-09-257 autorisant le directeur général à procéder à l'ouverture d'un poste cadre de coordonnateur (trice) du service Culture et patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire abroger la résolution 2024-09-257 compte tenu des besoins spécifiques et organisationnels du service de la Culture et patrimoine;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ABROGER la résolution numéro 2024-09-257.

Pour : Monsieur Christian Grenier, conseiller et mesdames Marie-Andrée Côté, Nancy Anglehart, Sandra Langlois, conseillères

Contre : Messieurs Louis-Alexandre McNaughton et Jérémy Laplante, conseillers

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la séance soit levée. Il est 19 h 21.

Marc Loisel, maire

Daniel Langlois, directeur général/greffier

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Annie Chapados, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Paspébiac dispose des crédits budgétaires et extrabudgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Annie Chapados, trésorière

Date